

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019



Compte rendu affiché le **20 DEC. 2019**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 11 décembre 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2019_111

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Damien COUTURIER

OBJET

FONDS DE
RÉÉQUILIBRAGE
TERRITORIAL - EAJE
JARDIN GRENADINE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, Mme DU GARDIN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE

Mme BREMOND (par proc. à M. ROULE), M. CHAVANE (par proc. à Mme CRESPIY), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. CHAISNE (par proc. à M. COUTURIER), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. DE LESTANG (par proc. à Mme BASDEREFF), Mme PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. PETIT)

Etai(en)t absent(s) :

Mme SEGUIN-JOURDAN

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **20 DEC. 2019**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20191217-D2019-111-AE

Rapport de : Isabelle MAINAND

Le Fonds de Rééquilibrage Territorial de l'offre d'accueil petite enfance s'inscrit en complément de la Prestation de Service Unique (PSU) versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) afin de soutenir le développement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

L'EAJE « Jardin Grenadine », situé 19 montée des Forts dans le quartier en veille active de Cuire le bas, a progressivement augmenté sa capacité d'accueil : de 30 places au 1^{er} décembre 2016, l'établissement est passé à 40 places au 1^{er} septembre 2017, puis à 47 places au 1^{er} janvier 2018 ; soit une augmentation de 10 places en 2017 et de 7 places en 2018.

L'EAJE Jardin Grenadine est, de ce fait, éligible au financement par la Caisse d'Allocations Familiales du fonds de rééquilibrage territorial sur la base d'un montant forfaitaire de 300 € par place nouvelle.

Afin de bénéficier de cette subvention de fonctionnement, il convient de signer avec la CAF la convention d'objectifs et de financement afférente à ce fonds pour la durée inscrite dans la convention PSU de l'EAJE Jardin Grenadine, soit du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2019, ainsi que de l'avenant qui s'y rattache à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la convention d'objectifs et de financement du Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance sur la durée du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2019 et de l'avenant prenant effet au 1^{er} janvier 2018,
- D'AUTORISER leur signature par Monsieur le Maire.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **20 DEC. 2019**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.